ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Traitement des litiges de copropriétés

Question écrite n° 11050

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur le traitement des litiges de copropriété qui sont aussi importants que ceux qui concerne les rapports locatifs. À ce jour, il n'existe pas de commissions départementales de conciliation pour les propriétaires, ce qui peut retarder le traitement des litiges et les rendre coûteux. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement ne pourrait pas envisager la création de commissions départementales des litiges de copropriété, sur le modèle des commissions départementales de conciliation (CDC), en matière locative, créées par l'article 20 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Données clés

Auteur : Mme Virginie Duby-Muller
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11050
Rubrique : Copropriété
Ministère interrogé : Logement
Ministère attributaire : Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 septembre 2023, page 7854
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)